

ASGBA

REGLES LOCALES

HORS - LIMITES (Règle 27) :

Le Hors-limites est matérialisé par lignes blanches et/ou piquets blancs, grillages, barrières en bois et à défaut par le sommet des talus bordant le Terrain.

- **La zone englobant le Practice et le Hangar est Hors-limites.** Elle est délimitée par le pied des cyprès côté terrain du trou n°18, le talus au fond du practice, des lignes et piquets par ailleurs.

- **Une balle est « hors-limites » quand elle franchit une des routes goudronnées qui traversent le golf** des Abers et qu'elle s'arrête au-delà de cette route, même si elle repose sur une autre partie du Terrain.

OBSTRUCTIONS (Règle 24) :

- **Amovibles** : les pierres dans les bunkers, les poteaux-mires des 135 m.

- **Inamovibles** : Le mobilier de parcours (abris, bancs, lave-balles, poubelles, panneaux, etc...).

- **les câbles électriques** : une balle qui touche un câble doit être rejouée sans pénalité.

- **Le petit muret longeant l'Obstacle d'eau latéral gauche**, à l'approche du green **n°6**.

- **Les plantations tuteurées et les embases artificielles** des poteaux et des piquets amovibles.

- **Les Pavés de distance** sur le fairway et **les Pavés-repères** sur les Tertres de départ

- **Les Bâches au pied des plantations** (c'est uniquement la bâche qui est « obstruction »).

- **Le chemin longeant le trou N°11 pour rejoindre le trou N°12**

- **les poteaux de sécurité** placés à l'intérieur et aux abords des pièces d'eau.

- **Les arroseurs fixes et les regards de distribution d'eau** (parpaings ou trappes en béton).

- **Nota** : Toutes les autres constructions font partie intégrante du Terrain.

TERRAINS en REPARATION (Règle 25) :

- **Les zones marquées par des piquets bleus et/ou par des lignes bleues ou blanches.**

- **Les Drains effondrés, gravillonnés ou récemment rebouchés.**

- **Les Ravines dans les bunkers** (le joueur peut se dégager sans pénalité, dans le bunker concerné).

- **Les Traces profondes d'engins, les Craquelures et/ou les Relèvements du sol** notamment en période de sécheresse sur le fairway et dans le rough.

- **Les Zones abîmées ou dénudées** sur les greens et les Trous d'hiver encore en place sur le fairway.

- **Les Travaux de réparation manifeste du Terrain** (terre, sable, carottes de terre, gravas, etc.)

- **Note** : La Règle 25-2 (balle dans son pitch) est étendue à tout le Parcours (fairway et rough)

REGLE DE LA BALLE PLACEE :

Aux Abers « On ne place pas la balle » sauf indications contraires portées sur les cartes de scores de la compétition en cours.

Quand la possibilité de « placer la balle » est donnée aux joueurs, la procédure suivante doit être respectée : le joueur doit marquer la position de sa balle avant de la relever. Il doit ensuite la placer à moins d'une longueur de carte de scores de son emplacement initial, pas plus près du trou, ni dans un obstacle, ni sur un green. Le joueur ne peut « placer sa balle » qu'une seule fois au cours d'une même procédure, et une fois placée, la balle est en jeu. Le joueur peut nettoyer sa balle avant de la placer, lorsqu'elle est ainsi relevée.

Le joueur qui ne marque pas la position de sa balle avant de la relever encourt un coup de pénalité.

TERRAIN D'ENTRAINEMENT :

- La zone du green d'approche située derrière le green du trou N°18, bien que faisant partie intégrante du parcours, est autorisée à l'entraînement lors des compétitions (Règle 7-1).

=====

PENALITE pour infraction à ces Règles locales :

- **Stroke-Play** = 2 coups
- **Match-Play** = Perte du trou

Mise à jour le 22/06/2017